

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 19.09.2024  
. d'affichage : 19.09.2024

N° de la délibération : 2024-148NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 49  
. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.  
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.  
M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.  
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

-----  
OBJET :



**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS PARTICIPANTS**

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a participé et a été retenue lors de l'appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation des centre-bourgs lancée en juillet 2014. La réflexion engagée en lien avec les services de l'État a abouti à la signature d'une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH.

Le projet porté par la convention prévoit des aides aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Ces aides sont destinées aux propriétaires occupants et bailleurs du centre-bourg (Ham, Eppeville et Muille-Villette) et également destinées à ceux des Communes membres de la CCES. Elles concernent différents types de travaux, amélioration énergétique, adaptation en faveur de l'autonomie et lutte contre l'habitat dégradé.

Vu la convention de revitalisation du centre-bourg valant OPAH signée le 26 octobre 2016 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH),

Vu l'avenant N°1 de la convention de Revitalisation du Centre-Bourg signé le 26 décembre 2017,

Vu la délibération 2016-46 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016, autorisant le Président à signer la Convention de Revitalisation du Centre-Bourg étendue aux communes du territoire,

Vu la délibération 2017-75 du Conseil Communautaire en date du 10 mai 2017, autorisant le Président à lancer le marché de suivi-animation de l'OPAH, et autorisant le Président à signer l'avenant de la convention de Revitalisation du Centre-Bourg,

Vu l'instruction technique et financière réalisée par l'opérateur retenu, INHARI, agissant par contrat du 15 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue les subventions aux particuliers s'engageant dans un programme de travaux d'amélioration de l'habitat, comme suit :

NOM	COMMUNE	N° voie	Nom voie	TRAVAUX	TAUX SUBVENTION	SUBVENTION CCES ACCORDEE
HAMART Michel	HAM	14	Rue Alexis Carrel	HABITER MIEUX	20 %	4 000€
<b>Total</b>						<b>4 000 €</b>

- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,